

# CGT contact

numéro 7

## *Elections prud'homales du 3 décembre 2008*



## *UN VOTE UTILE, LE VOTE CGT*



*Le 3 décembre prochain, vous êtes appelés à élire vos représentants dans les conseils de prud'hommes.*

Vous êtes invités à participer à une consultation unique en son genre. Elle vous concerne comme 60 000 salariés des Hautes-Pyrénées. Elle est organisée tous les cinq ans. C'est une occasion exceptionnelle pour les salariés, y compris celles et ceux des petites entreprises qui ne disposent pas d'élections professionnelles, d'exprimer leur opinion sur la situation sociale.

Cette consultation est un événement en soi et, à ce titre, nous voulons vous convaincre que le soutien aux listes de candidates et de candidats présentés par la CGT aura une portée considérable.

*Voter CGT, c'est :*

- adresser le message le plus clair au gouvernement et au patronat pour appuyer les revendications de salaire, d'emploi, d'indemnisation du chômage, de conditions de travail, de logement et de transports; pour défendre des systèmes solidaires de retraite et de Sécurité sociale;
- agir pour faire reculer la précarité, contre les suppressions d'emploi destinées à faire plus de profits, contre les réformes autoritaires frappant le Code du travail et la législation sur le temps de travail;

- se prononcer pour une Sécurité sociale professionnelle en lieu et place du salarié "jetable", pour une gestion des entreprises axée sur le développement social durable, en lieu et place de la rentabilité financière;
- affirmer sa dignité de salarié et son droit à la citoyenneté à l'entreprise.

La CGT rassemble déjà 700 000 adhérents (4 000 dans notre département) de toutes générations, aux origines, aux sensibilités et aux opinions politiques diverses.

C'est la seule organisation syndicale dont les directions nationales et départementales, élues par les syndiqués, sont composées à parité d'hommes et de femmes.

Elle dispose de la plus grande expérience et du réseau d'organisations et de militants le plus dense.

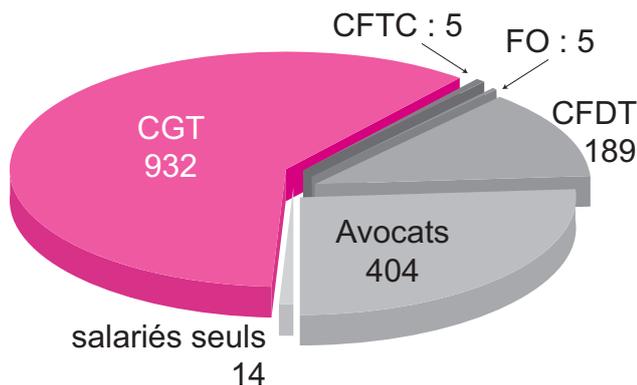
**En choisissant d'apporter votre voix aux candidat(e)s présenté(e)s par la CGT, vous élirez des juges accessibles, compétents et efficaces. Leur expérience, leur bilan le prouvent.**

Retrouvez-nous sur le site internet : [udcgt65.free.fr](http://udcgt65.free.fr)

## L'efficacité de la CGT se traduit en chiffres.

Sur 5 ans :

- 60 % des dossiers défendus devant les Prud'hommes (voir ci-dessous)



- 216 dossiers conciliés avant l'audience de jugement
- 238 dossiers défendus en référé (procédure d'urgence)
- un nombre incalculable de procédures évitées par un simple courrier à l'employeur.

*Quelques exemples parmi tant d'autres dans notre département :*

**MALADIE :** Une salariée totalisant 15 ans d'ancienneté, mais classée au coefficient quasiment le plus bas dans la grille conventionnelle, est licenciée par une entreprise de fabrication et de vente d'articles religieux à Lourdes après 4 mois de maladie pour désorganisation de l'entreprise.

Le Conseil de Prud'hommes condamne l'employeur à lui verser 10 000€ de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, jugement confirmé par la Cour d'Appel.

**INTÉRIM :** Il est mis fin aux missions d'un salarié après 138 contrats et avenants en intérim pendant presque un an dans une entreprise de production de produits laitiers. Le Conseil de Prud'hommes requalifie les contrats temporaires en CDI et condamne la société utilisatrice à payer 8 000€ de dommages et intérêts au salarié, jugement confirmé par la Cour d'Appel. Même jugement contre des entreprises de produits chimiques.

**TRAVAIL DISSIMULÉ :** Une salariée est embauchée comme secrétaire par une société du bâtiment le

15 novembre 2005 en Contrat Nouvelle Embauche. En septembre 2006 l'employeur disparaît et laisse la salariée sans salaire ni documents pour s'inscrire à l'ASSEDIC.

Le Conseil de Prud'hommes requalifie le Contrat Nouvelle Embauche en Contrat à Durée Indéterminée, impute la rupture du contrat de travail à l'employeur qui ne payait pas les salaires, octroie 3 000€ de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, 1 500€ de préavis, 9 000€ de rappel de salaire et 9 000€ de dommages et intérêts pour travail dissimulé, l'employeur n'ayant pas reversé les cotisations sociales à l'URSSAF et à l'ASSEDIC.

**TEMPS PARTIEL :** Une salariée à temps partiel, employée dans une surface commerciale, licenciée pour avoir refusé une modification de ses horaires incompatible avec ses obligations familiales, se voit accorder par la Cour d'Appel au terme de la procédure 5 500€ de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

L'employeur est également condamné à rembourser aux organismes concernés les indemnités de chômage versées à la salariée sur 3 mois.

**HEURES SUPPLÉMENTAIRES :** Un salarié d'une société de gardiennage s'est vu accorder par le Conseil de Prud'hommes 16 000€ au titre des heures supplémentaires, 1 600€ d'indemnités de congés payés calculés sur cette somme, 6 600€ au titre de repos compensateurs, jugement confirmé par la Cour d'Appel.

Une salariée de l'hôtellerie s'est vue accorder au terme de la procédure en Appel 1 000€ de dommages et intérêts pour non respect de l'obligation conventionnelle de tenue des registres d'horaires et de repos, en sus de 12 200€ de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

**FRAIS PROFESSIONNELS :** 3 salariés d'une entreprise du bâtiment se sont vus accorder par le Conseil de Prud'hommes respectivement 1 350, 440 et 360€ de frais de trajet, 3 540, 2 010 et 1 490€ de frais de panier, en sus de dommages et intérêts pour des sommes importantes, jugement confirmé par la Cour d'Appel. Un salarié d'une boulangerie s'est vu accorder par le Conseil de Prud'hommes 3 180 € de frais professionnels.

# , le vote CGT

## Présentation de nos candidats...

Composée de 23 adhérentes et 31 adhérents de notre syndicat, la liste de candidatures que soumet à vos suffrages la CGT, allie renouvellement et rajeunissement, expérience et savoir-faire.

Provenant de divers horizons professionnels et des différents secteurs de notre département, les candidates et candidats de la CGT ont suivi depuis de nombreux mois des formations sur le droit du travail.

Ils auront à cœur, si vous leur accordez votre confiance de défendre les droits et intérêts de l'ensemble des salariés.

### Section Activités Diverses

Marie-Bernard DUSSAULT, Alain KRASKER, Françoise POUBLANC, Dominique PRIETO, Dominique DUSSERT, Bernadette THEAUX, Dominique DESPERTS, Sylvie BENESTY

### Section Agriculture

Jean-Michel LACOSTE, Sergio CAMBOURS, Pascal LACHAUD, Olivier DUMESNIL, Bruno SILVETTI, Denise ARGUILH, Jeanine LARRE, Camille NEDELEC

### Section Commerce

Cécile PUCHEU, Yves ROLLAND, Christiane PEYRAMAYOU, Sandrine DUEZ, Gérardo MANASE MARTIN, François de MUYSER, Patricia SENTUBERY, Yolande GUINLE, Sandra DANNFALD, Alain BROUEIL, Hervé BUFFAT, Sylvie BONNEAU, Marc BARRERE, Muriel PEYRONNET, Céline CAUHEPE, Marie-José CODRON, Stéphane TOUJAS, Christophe VERZELETTI

### Section Encadrement

John BOGAERTS, Michel ZULIANI, Valérie GAYE, Marc LETARD, Angélique SIDOU, Yves LAFFAILLE, François IBORRA, François ABAT

### Section Industrie

Manuel ESPEJO, Marc DIDES, Céline ROGER, Ghislaine TROLIO, Alain ROTGE, Marcel RUIZ, Jean-Charles PACHE, Jean-Paul LARAN, Noëlle VAN HEERDEN, Gérard BARBE, Serge LACROUTS, François DOUSSEAU



Les candidats CGT, une force à vos côtés



**Une force  
à vos côtés**

**Prud'hommes 3 décembre 2008**

*Pour vous **aider** dans vos **démarches**,  
vous **renseigner** sur vos **droits**, vous **assister**  
et vous **défendre** devant le conseil de Prud'hommes,  
la CGT a mis en place  
dans **chaque Union Locale** (voir coordonnées ci-contre)  
des **permanences d'accueil de proximité**  
et de conseil personnalisé.*

*Vous y serez reçus par des  
**militants bénévoles de la CGT**,  
salariés d'entreprise ou retraités,  
qui suivent une formation juridique  
et ont acquis une expérience  
et une pratique du droit social.*

*Ils vous accompagneront,  
lors de toutes les étapes de vos conflits avec l'employeur,  
pour une tentative de résolution à l'amiable dans un premier  
temps ou devant le Conseil de Prud'hommes  
et la Cour d'Appel lorsqu'il n'est plus d'autre choix.*

**Retrouvez-nous sur le site internet : [udcgt65.free.fr](http://udcgt65.free.fr)**

## Où contacter la CGT dans le département ?

**Union Départementale CGT  
des Hautes-Pyrénées**  
Bourse du Travail  
Place des droits de l'Homme  
65000 TARBES  
Tél. : 05 62 37 01 37  
Mail : [ud65@cgt.fr](mailto:ud65@cgt.fr)  
Site : [udcgt65.free.fr](http://udcgt65.free.fr)

**Union Locale CGT de BAGNERES**  
21 rue des Thermes  
65200 BAGNERES DE BIGORRE  
Tél. : 05 62 95 28 94

**Union Locale CGT  
de LANNEMEZAN**  
98, rue du 8 Mai 1945  
65300 LANNEMEZAN  
Tél. : 05 62 40 26 72

**Union Locale CGT de TARBES**  
Bourse du Travail  
Place des droits de l'Homme  
65000 TARBES  
Tél. : 05 62 37 77 77  
Mail : [cgt.tarbes@wanadoo.fr](mailto:cgt.tarbes@wanadoo.fr)

**Union Locale CGT  
du Val d'Adour**  
rue Michelet  
65700 MAUBOURGUET  
Tél. : 05 62 96 01 63  
Mail : [front1936@yahoo.fr](mailto:front1936@yahoo.fr)

**Union Locale CGT  
de la Vallée des Gaves**  
3, rue Lamennais  
65260 PIERREFITTE NESTALAS  
Tél. : 05 62 42 55 78  
Mail : [cgt.valleedesgaves@wanadoo.fr](mailto:cgt.valleedesgaves@wanadoo.fr)

**Rédaction :** Bourse du Travail - Place des droits de l'homme - 65000 TARBES - Tél. : 05 62 37 01 37  
**Directeur de la publication :** Francis CAPDEVIELLE  
**Conception/Réalisation :** Sandrine Bellin - Comité Régional CGT Midi-Pyrénées  
**Impression :** Bigorre Imprim' - 10 Bd Pierre Renaudet - 65000 TARBES



# Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : ..... Tél. : ..... Mail : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre entreprise (s'il y a en un)  
ou à renvoyer à : Union Départementale CGT - Espace Vie syndicale  
Bourse du Travail - Place des droits de l'Homme  
65000 TARBES  
Téléphone : 05 62 37 01 37 - Fax : 05 62 36 07 73  
e-mail : [ud65@cgt.fr](mailto:ud65@cgt.fr)

